

Roch-Olivier Maistre rend son rapport sur le projet de « maison commune de la musique »

Roch-Olivier Maistre, conseiller-maître à la cour des comptes, a remis à Françoise Nyssen, ministre de la Culture, le rapport relatif à la mission de réflexion sur le projet de « maison commune de la musique », qu'elle lui avait confiée en juin dernier. Françoise Nyssen a rendu public ce rapport le 15 novembre 2017. Fruit d'une large concertation, ce rapport intitulé « Rassembler la musique pour un centre national » apporte des réponses en faveur d'une politique ambitieuse pour la musique en France. Cette ambition passe d'abord par un rôle stratégique et prescripteur de l'Etat, garant de l'intérêt général. A ce titre, le rapport insiste sur le rôle essentiel du ministère de la Culture et les prérogatives de ses directions centrales et déconcentrées en faveur des structures musicales relevant du financement public. Le rapport propose même un « visage unique » pour incarner la politique musicale au sein du ministère. Roch-Olivier Maistre exprime la nécessité d'une affirmation claire du rôle de l'Etat en matière de politique musicale. Elle rappelle les priorités qu'elle assigne à cette politique : le soutien à la création et à l'ensemble des composantes de la vie musicale, la diffusion et le rayonnement national et international, mais également l'accompagnement d'enjeux aussi cruciaux que sont la pratique artistique, l'éducation artistique et culturelle ou le partage de la valeur à l'ère du numérique. A côté de ce ministère fort, le rapport confirme la pertinence d'un opérateur public au service de toutes les musiques, ayant vocation à fédérer les acteurs autour de cinq missions d'intérêt général : l'observation, l'information, la formation, le développement international et le soutien économique à la filière. A partir d'une analyse précise du contexte, qui a profondément évolué, Roch-Olivier Maistre fait une série de recommandations portant sur ce nouvel opérateur : sa valeur ajoutée, ses missions, son financement, qui appelle selon lui de nouvelles ressources, et sa gouvernance, qui devrait être efficace et garantir l'intérêt général. La ministre de la Culture a salué le travail réalisé par Roch-Olivier Maistre qui, avec ce rapport, "répond aux préoccupations de la filière en proposant un projet équilibré et ambitieux pour la musique". Le ministère a annoncé qu'il engagera des consultations avec les organisations du secteur avant d'annoncer, au plus tard début janvier, les décisions du gouvernement.